

APPEL DE CANDIDATURES

POSTE : VICE-RECTRICE OU VICE-RECTEUR À LA VIE ACADÉMIQUE

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) offre la possibilité de mener une carrière stimulante et enrichissante comportant une gamme enviable d'avantages. C'est un milieu où l'épanouissement personnel, la qualité de vie au travail et la conciliation travail-vie personnelle constituent des valeurs fondamentales. L'UQAM offre également de nombreuses occasions de satisfaire votre passion pour le savoir et la culture. En plus de vous offrir des possibilités de carrière, l'UQAM vous permet de faire partie d'une grande organisation à dimension humaine.

Située au centre-ville de Montréal, au cœur du Quartier latin, l'UQAM accueille plus de 35 000 étudiantes et étudiants et offre plus de 350 programmes. Grâce aux succès remportés par les membres de son personnel enseignant et sa communauté étudiante, l'UQAM se classe parmi les grandes universités de recherche au Canada. Participant pleinement au progrès social, scientifique, économique et culturel du Québec, l'UQAM a formé plus de 300 000 diplômées et diplômés.

FONCTIONS

Nommé par le Conseil d'administration, la vice-rectrice, vice-recteur à la Vie académique :

- relève directement de la rectrice, du recteur et la, le remplace en son absence;
- a la responsabilité première des unités d'enseignement, de recherche et de création de l'Université, assure l'application des politiques relatives à l'enseignement, à la recherche et à la création et, de façon générale, concourt à l'animation et veille à la qualité de la vie académique de l'Université;
- conseille la Commission des études sur l'organisation, le développement et la coordination de l'enseignement, de la recherche et de la création, sur les nominations aux postes de direction de recherche et de création et sur les politiques d'engagement des professeures, professeurs, des chargées de cours, chargés de cours et des maîtres de langue; de plus, elle, il préside la Sous-commission des ressources;
- est responsable des opérations académiques telles l'organisation des sessions, l'évaluation des enseignements, la gestion des ressources y associées;
- est responsable du développement de services de soutien académique aux études;
- est responsable de la vie étudiante et à ce titre :
 - conseille les vice-rectorats et le Secrétariat général de l'Université en matière de vie étudiante,
 - propose des politiques relatives à la vie étudiante,
 - représente l'Université auprès des associations étudiantes,
 - supervise les Services à la vie étudiante,
 - coordonne les actions institutionnelles en matière de vie étudiante,
- est responsable du Bureau de la recherche institutionnelle;
- est également responsable des Services de soutien et de développement académiques;
- en collaboration avec les autres vice-rectorats et le Secrétariat général, développe des liens avec les collectivités et les partenaires externes tant nationaux qu'internationaux;
- est également responsable :
 - de l'élaboration et de l'application des politiques et des programmes de formation des étudiantes, étudiants en concertation avec les Facultés,

- des orientations institutionnelles en matière de formation continue et d'enseignement hors campus,
- de développer des ententes de formation avec les partenaires des milieux sociaux, économiques et culturels;
- met en œuvre les décisions du Conseil, du Comité exécutif et de la Commission des études concernant ses domaines de responsabilité;
- préside le Comité sur la liberté académique universitaire;
- exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confie le recteur ou le Conseil.

Note : Cette description, qui provient essentiellement de l'article 3.5 du Règlement n° 2 de régie interne de l'Université, peut être modifiée par le Conseil d'administration.

EXIGENCES

Les personnes candidates doivent :

- détenir un doctorat et avoir une expérience reconnue dans l'enseignement, la recherche ou la création en milieu universitaire;
- avoir une solide expérience en gestion et avoir occupé des fonctions de direction d'enseignement, de recherche ou de création;
- avoir une connaissance des structures académiques et administratives de l'UQAM, du réseau de l'Université du Québec et des autres universités québécoises afin de faciliter le développement de stratégies appropriées pour répondre aux enjeux actuels et futurs de l'UQAM;
- connaître les grands enjeux qui influent sur le développement des institutions universitaires québécoises, canadiennes et internationales;
- avoir une connaissance appropriée des organismes en matière de développement international relié à la vie académique;
- être reconnues pour leur capacité à travailler en collégialité, pour leur leadership mobilisant et leur sens de l'innovation ;
- avoir une facilité à initier et à gérer le changement ;
- posséder un courage de gestion afin d'assurer la mission du Vice-rectorat à la vie académique ;
- démontrer de l'empathie et un sens de l'écoute prononcé.

MANDAT ET TRAITEMENT

Le premier mandat de la personne titulaire aura une durée de cinq ans, pouvant être renouvelé après évaluation. Son traitement sera établi selon le Cadre de rémunération des membres du personnel de direction supérieure.

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

L'Université du Québec à Montréal souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi. De ce fait, elle invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes en situation de handicap qui répondent aux exigences du poste à soumettre leur candidature.

DATE LIMITE

Votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitæ et d'une lettre de motivation, devra être transmise **avant 16 heures le 5 février 2024**, par courriel, à l'attention de la secrétaire du Comité de sélection, Madame Marylène Drouin, secrétaire générale, à l'adresse suivante : sg@uqam.ca.